

# LA LETTRE

DDE de la Manche

D U F O R U M A M E N A G E M E N T

Pour le premier forum aménagement de l'année 2009, la DDE et ses partenaires, l'association départementale des maires, le conseil général et le CAUE, ont retenu deux sujets de réflexion inspirés par l'actualité :

- Les premiers enseignements du recensement de la population manchoise à la lecture des résultats communiqués en début de cette année par la direction régionale de l'INSEE,
- Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et la concertation locale avec les élus et les habitants.

Les documents (supports de présentation de ce forum) sont disponibles sur le site Internet de la DDE de la Manche à l'adresse suivante :  
<http://www.manche.equipement.gouv.fr/amgt/index.html>

## LES SUJETS DU JOUR :

- Les premiers enseignements du recensement de la population
- Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et les élus

## Les premiers enseignements du recensement de la population

La publication d'un nouveau recensement est toujours un événement majeur dans la vie d'une région, d'un département, d'une commune. Les résultats communiqués par l'INSEE sont très attendus car ils traduisent le niveau de dynamisme d'un territoire.

Le nombre d'habitants sert très souvent de référence pour l'organisation de la vie publique (mode d'élections municipales, montant des indemnités et des dotations, ...) ou encore comme cadre juridique.

Les élus et les techniciens tirent des chiffres qui leur sont annoncés beaucoup d'indicateurs non seulement sur la population, mais aussi sur le logement, les déplacements, l'emploi. Tous ces éléments analysés permettent d'éclairer les décisions à prendre.

Fait nouveau, le dernier recensement marque un tournant dans la manière de dénombrer la population. L'INSEE a adopté une nouvelle formule de dénombrement qui a commencé en 2004 et qui varie en fonction de la taille de la commune, à savoir moins de 10 000 habitants ou dépassant ce chiffre.

Les premiers résultats officiels sont parus en début de cette année, un calcul statistique ayant permis à l'INSEE d'aligner la population de chaque commune au 1er janvier 2006.

C'est Isabelle Bigot, chef de projet « études » à la direction régionale de l'INSEE, qui a présenté les enseignements des premiers chiffres publiés. La Manche comptait 492 563 habitants au 1er janvier 2006, contre 481 471 habitants en 1999. La croissance de la population, qui s'était précédemment concentrée sur quelques secteurs (périphérie des principales villes, côte ouest) s'est plus largement répartie. Entre 1999 et 2006, deux communes sur trois ont gagné des habitants et tous les types d'espace sont en croissance, ce qui pose le problème de l'étalement urbain, de la consommation d'espace agricole et du mitage. La progression la plus importante concerne le littoral ouest (de Lessay à Ducey) et les cantons situés

entre Coutances et Saint-Lô. Les secteurs dont la population diminue sont de deux types : les agglomérations de Cherbourg et de Saint-Lô, ainsi que la bordure est du Mortainais. Pour relativiser cette évolution on peut remarquer que le rythme de croissance de la Manche est moitié moindre que



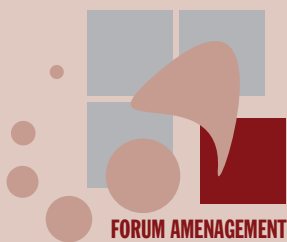
Isabelle Bigot

celui de la France métropolitaine.

Les chiffres nous confirment aussi que la Manche reste un département rural. La moitié des communes de la Manche compte moins de 375 habitants.

Plusieurs élus présents se sont interrogés sur la fiabilité du nouveau mode de dénombrement. Albert Thouzeau, chef du service « statistiques » à la direction régionale de l'INSEE, s'est appliqué à démontrer que cette nouvelle forme de recensement était aussi fiable que la précédente et qu'elle permettrait de disposer désormais d'une situation annuelle plus utile aux élus qu'un dénombrement réalisé tous les huit ou dix ans.

Pour répondre à la curiosité des élus à propos des autres informations issues de l'exploitation des questionnaires du recensement (mouvements naturel et migratoire, grands groupes d'âge, catégories socio-professionnelles, déplacements domicile-travail, logement, ...) et, elles aussi, très attendues, M. Thouzeau a précisé qu'elles seront publiées par la direction régionale de l'INSEE dans le courant du deuxième trimestre 2009.



## Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et les élus

La loi SRU a été un véritable tournant dans le domaine de la planification territoriale, notamment en créant les SCoT (schémas de cohérence territoriale) et les PLU (plans locaux d'urbanisme).

Un SCoT est un document de planification territoriale stratégique établi à l'échelle d'un bassin de vie. A partir d'un projet politique, ce document fixe de grandes orientations pour l'avenir du territoire concerné, dans une perspective de développement durable. Les lois « Grenelle de l'environnement » renforceront encore l'importance de cet outil. S'agissant de démarches qui préparent l'avenir, elles ne peuvent déboucher que si le projet qui en résulte est co-construit avec les acteurs du territoire. Il faut donc permettre à ces derniers de comprendre le bien fondé des orientations prises et les caractéristiques concrètes du projet. C'est ce qu'on appelle la concertation ou le débat public ou encore, la communication « de proximité ».

Dans la Manche, les élus se sont engagés de manière volontariste dans l'élaboration des SCoT. Celui du pays saint-lois est déjà approuvé, et trois autres sont en cours d'élaboration. La quasi-totalité du département est ainsi couverte. La dimension des SCoT établis dans notre département à l'échelle des pays, suppose un travail important de concertation pour associer les différents acteurs locaux à la réflexion et obtenir leur adhésion au projet final.

Pour lancer le sujet, Jessica Gentric, qui représente les services de l'Etat dans les démarches de SCoT dans la Manche, a rappelé l'importance du SCoT, outil de mise en cohérence de nombreuses politiques d'aménagement pour les bassins de vie, et qui concerne tout le monde, puisque c'est à cette échelle que peuvent être abordées de façon collective et concertée toutes les problématiques qui ne peuvent trouver réponse à l'échelle de la commune, ni même de l'EPCI.

Puis, Albert Noury, président du syndicat mixte du SCoT du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel a présenté la méthode de concertation adoptée dans le Sud-Manche, rappelant que le SCoT du pays de la baie du Mont-Saint-Michel a été retenu au niveau national pour participer à la démarche des « SCoT du Grenelle de l'Environnement ».

Le débat qui a suivi et qui portait plus particulièrement sur les questions liées à la concertation et à l'association des élus et de la population, a été très riche. A tour de rôle, les représentants des structures porteuses de SCoT ont pu témoigner de leur expérience sur la concertation avec les acteurs locaux. Ce tour d'horizon a permis de relever la difficulté à mobiliser, les réunions étant dans l'ensemble assez peu suivies. Mais, comment communiquer sur des produits ou des outils visés dans le code de l'urbanisme, mais qui sont « hermétiques » pour la plupart des élus et a fortiori pour le grand public ? Comme l'a fait remarquer un élu présent, « quand on parle du PADD ou du DOG, le public décroche... C'est le résultat final qui intéresse le public ».

Ce constat milite pour que la concertation soit abordée à partir de préoccupations concrètes concernant le territoire (santé, habitat, environnement, ...) puisqu'avec le SCoT il s'agit de répondre aux besoins courants de la population et des entreprises.

Un projet qui s'élabore en s'appuyant sur de telles démarches d'ouverture aux citoyens ne se conduit pas comme un dossier soumis aux seules procédures administratives ou techniques : sa « gouvernance » exige une préparation soignée, un effort de pédagogie et des traductions très concrètes pour intéresser et faire adhérer le plus grand nombre.



Dans sa conclusion, M. Le Berre a souligné, au vu de ce débat, la nécessité de poursuivre le travail de communication et de concertation particulièrement avec les élus. L'objectif est d'aboutir à une prise de conscience le plus en amont possible des conséquences de tels projets de territoire sur la vie quotidienne. L'analyse effectuée par l'INSEE en première partie de réunion démontre bien l'intérêt des SCoT pour maîtriser le développement du périurbain.

Il a annoncé que le « forum aménagement » d'octobre prochain prolongerait le débat du jour en s'intéressant plus précisément à la question de la compatibilité entre SCoT, PLU et cartes communales.

Nombre de participants : 81

**Partenaires : Conseil général, CAUE, Association des maires de la Manche**

**Directeur de la publication :** Jacques LE BERRE

**Comité de rédaction :** Sylvain DUBOIS et Jean-Marie NAEL

**Photos :** DDE 50

**Conception graphique :** DDE, service communication, Dominique PICHON